



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**  
DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES  
DU SUD-EST

---

**COMPTE-RENDU du  
COMITÉ TECHNIQUE LOCAL de la DISI SUD-EST  
du 14 décembre 2016 à 9H30**

Le Comité Technique Local s'est réuni le 14 décembre 2016, à l'ESI de Marseille Saint-Loup, sous la présidence de M. PERRIER, dans la formation suivante :

**REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION :**

|                              |   |
|------------------------------|---|
| M. PERRIER Robert            | Directeur des Services Informatiques du Sud-Est     |
| M.SUBERVILLE Vincent         | Adjoint du directeur – Responsable du Pôle Pilotage |
| Mme MASSEIN-PELOUSE Brigitte | Responsable du Pôle Ressources                      |

**REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL :**

**au titre de Solidaires Finances Publiques**

M. MARANDET Fabrice      Membre suppléant avec voix délibérative

**au titre de CGT Finances Publiques**

Mme NAVALON Dominique      Membre titulaire avec voix délibérative  
Mme FABRE Christine      Membre suppléant

**au titre de FO DGFIP**

M. MORACCHINI Pierre      Membre titulaire avec voix délibérative  
M. VESPERINI Frédéric      Membre suppléant

Le secrétariat est assuré par **Mme Mélanie LAMBERT** (Pôle Pilotage).  
**M .Pierre MORACCHINI (FO DGFIP)** est chargé des fonctions de secrétaire-adjoint.

**L'ordre du jour était le suivant :**

- 1. Approbation du PV du CTL du 08/11/2016**
- 2. PLF 2017 – volets emplois (fiche)**
- 3. Point sur la création d'un ESI unique à Marseille (point oral)**
- 4. Rattachement administratif du SIL 13 à l'ESI Marseille Prado (point oral)**
- 5. Suppression des MMA SIP-SIE : impact sur l'UGR/CTD (point oral)**
- 6. Questions Diverses**

\*\*\*\*\*

*Le quorum étant atteint, le président ouvre la séance à 9h35.*

\*\*\*\*\*

**Déclaration liminaire commune à tous les représentants du personnel :**

**Fabrice MARANDET (Solidaires Finances Publiques)** procède à la lecture d'une déclaration liminaire (annexe 1).

**Robert PERRIER (Président)** explique que c'est tout le sens de ce CTL et qu'il est par ailleurs très satisfait qu'il se tienne ce jour, car il permet de répondre à beaucoup d'interrogations. Il conçoit que les tableaux ne sont pas toujours explicites, mais qu'ils seront commentés opération par opération de façon à donner le sens des arbitrages.

**Robert PERRIER (Président)** demande des explications concernant une phrase de la liminaire, indiquant que le Directeur Général remet en cause nationalement toute l'informatique de la DGFIP et souhaiterait savoir quels sont les propos ou les décisions visés.

**Christine FABRE (CGT Finances publiques)** expose tout ce qui est remis en cause en ce moment, notamment les machines exadata et l'univers informatique. Elle fait également part d'un sentiment de centralisation, et de la suppression des ESI et constate que les suppressions d'emplois sont plus importantes que les années précédentes.

**Robert PERRIER (Président)** précise que la fusion des ESI ne concerne que les ESI bi-site et qu'elle ne remet pas en cause les missions exercées à ce jour. Il évoque plutôt une réorganisation. Concernant les suppressions d'emplois, elles restent stables.

**Fabrice MARANDET (Solidaires finances publiques)** cite la phrase de la liminaire évoquée par **Robert PERRIER**

« Aujourd'hui le Directeur Général remet en cause nationalement tout l'informatique de la DGFIP, ses implantations, ses modalités de management et les accords existant. » ; et précise qu'il y avait eu un accord oral posé lors de la constitution des DISI concernant le maintien du nombre d'ESI, et indique qu'il est remis en cause au niveau des implantations. Il ajoute qu'à moyen terme les ESI d'Ajaccio et de Montpellier sont menacés.

Il fait part d'une lettre du Directeur Général, disant clairement que la carrière peut être redéfinie selon d'autres critères à des moments clés, notamment lors du passage de grade.

**Pierre MORACCHINI (FO DGFIP) + Christine FABRE (CGT Finances publiques)** soulignent la remise en cause des acquis et de l'expérience professionnelle sur 5 ans.

**Robert PERRIER (Président)** indique qu'il n'a pas été annoncé la suppression des ESI d'Ajaccio et de Montpellier.

**Fabrice MARANDET (Solidaires finances publiques)** pense qu'au vu des non remplacements de postes, l'ESI de Corse est menacé et à moyen terme, Montpellier également.

**Robert PERRIER (Président)** fait remarquer que les engagements pris à la création des DISI de ne pas toucher à la cartographie des ESI ne sont pas gravés dans le marbre et insiste sur le sens de créer des établissements conséquents :

- établissements à fort enjeux
- davantage de missions offertes aux agents et des postes plus attrayants pour les cadres

C'est une démarche de rationalisation où tous les cas de figure seront présents selon les contextes locaux dans les communes concernées par la mise en place d'un ESI unique.

Une évolution éventuelle dans 5-10 ans n'est pas à exclure, mais il n'y a pas d'autres modifications envisagées à ce stade.

**Robert PERRIER (Président)** indique, concernant le nombre d'emplois supprimés, qu'il convient de tenir compte des pertes de missions qui induisent une perte logique d'emplois.

Il rappelle la fermeture du service éditique de Nice et d'Ajaccio ainsi que la mutualisation du service budget-achat qui s'est traduite par la suppression de deux emplois à la DISI siège. Les réductions proposées cette année concernent pour la quasi-totalité des emplois vacants dont la suppression ne porte pas atteinte aux missions exercées.

**Christine FABRE (CGT Finances publiques)** répond que la mutualisation de la formation professionnelle aura bien un impact au niveau des missions confiées aux agents.

**Robert PERRIER (Président)** répond que la mutualisation de la formation professionnelle, qui ne générera pas de diminution d'emplois, devrait se traduire par une amélioration de l'offre de service et une réelle mutualisation entre DISI.

Il conclut en rappelant que toutes les mutualisations ne sont pas systématiquement motivées par la suppression d'emplois.

**Christine FABRE (CGT Finances publiques)** regrette ces suppressions de mission au profit d'autres DISI.

**Brigitte MASSEIN-PELOUSE (Responsable du pôle Ressources)** apporte une précision sur la fonction support en ajoutant que la DiSI Sud-Est est une DiSI avec un seul ex CSI, alors que d'autres avaient dans leur périmètre deux ex CSI, donc des équipes support extrêmement étoffées.

Pour éviter des difficultés de gestion liées aux surnombres et éviter aux agents une mutation au sein de services administratifs, des missions support leur ont été confiées. C'est le cas des DiSI Paris-Champagne et Sud-Ouest.

**Christine FABRE (CGT Finances publiques)** fait remarquer qu'elle ne reprenait que les propos tenus précédemment.

**Robert PERRIER (Président)** ajoute que la DiSI Sud-Est, même sans suppression des deux emplois, n'était pas en mesure, avec cinq agents seulement, de récupérer ces missions alors que d'autres DiSI disposaient des effectifs et des compétences utiles.

La décision de suppression de deux emplois a coïncidé avec deux départs dans le cadre d'une mutation.

**Robert PERRIER (Président)** aborde le sujet de la suppression des MMA SIP-SIE, qui se traduira par la disparition de la mission donc du service UGR/CTD.

Il ajoute que l'engagement de la centrale a été pris de donner de la visibilité avant la fin d'année pour préparer l'étape suivante.

Le sujet rejoignant le point 5 de l'ordre du jour **Robert PERRIER (Président)** demande l'accord de terminer la réponse au liminaire.

**Frédéric VESPERINI (FO DGFIP)** ajoute que les représentants du personnel souhaiterait en effet commencer à traiter le sujet.

**Robert PERRIER (Président)** confirme qu'il répondra aux questions sur le sujet des MMA et de l'UGR/CTD.

**Vincent SUBERVILLE (Adjoint du directeur)** ajoute que l'UGR/CTD est impacté, mais qu'il y a l'exploitation applicative de Montreuil qui arrive et le SNS qui a besoin de ressources.

**Christine FABRE (CGT Finances publiques)** fait remarquer que le métier est différent.

**Vincent SUBERVILLE (Adjoint du directeur)** approuve mais fait part d'un ajout de missions supplémentaires.

Les déclarations liminaires étant terminées, **Robert PERRIER (Président)** poursuit avec l'ordre du jour.

### **1. Approbation du PV du CTL du 08/11/2016**

**Brigitte MASSEIN-PELOUSE (Responsable du pôle Ressources)** précise que celui-ci étant en cours de finalisation, son approbation sera proposée au cours d'un prochain CTL.

### **2. PLF 2017 – volets emplois (fiche)**

**Robert PERRIER (Président)** commente le tableau relatif aux d'emplois :

On constate globalement 11 suppressions cette année, dont une qui correspond à l'emploi non qualifié de l'atelier éditique d'Ajaccio dont la fermeture est effective au 31/12/2016 La contribution de la DISI, à missions identiques, est donc de 10 suppressions d'emplois, dont neuf emplois vacants.

Il précise que ces vacances de postes ne portent atteinte ni aux missions ni aux perspectives d'en voir arriver d'autres.

Il est ensuite procédé à la présentation des opérations site par site, soit au titre des suppressions dans le cadre du projet Loi de finance 2017, soit de transformations ou de transferts internes à la DISI.

Concernant les deux ESI DOM, R.PERRIER précise que les propositions résultent d'un échange avec le DGSSI, puis les DRFIP, car ces agents y sont rattachés administrativement.

**Brigitte MASSEIN-PELOUSE (Responsable du pôle Ressources)** souhaite intervenir concernant une remarque liminaire portant sur le caractère opaque, complexe voire d'une présentation biaisée des opérations. Elle indique qu'aucune remarque n'a été formulée cette année ou les précédentes et que les représentants des personnels disposent des tableaux des années antérieures.

**Robert PERRIER (Président) et Brigitte MASSEIN-PELOUSE (Responsable du pôle Ressources)** précisent que pour une meilleure visibilité les documents de l'année précédente seront communiqués dans le cadre du prochain exercice.

**Brigitte MASSEIN-PELOUSE (Responsable du pôle Ressources)** rappelle que ces suppressions font suite au projet loi de finances qui est un exercice obligatoire. Sont supprimés en priorité des emplois vacants et qui ne sont pas susceptibles d'être pourvus (dactylo-codeurs, AT...).

Les autres opérations (transferts, redéploiements ou transformations) ont pour objectif de coller au mieux aux missions actuelles.

Elle rappelle que concernant Marseille, compte-tenu de la fusion programmée des deux ESI une approche visant à totaliser les emplois sur la résidence est utile.

**Robert PERRIER (Président)** présente les différents tableaux ESI par ESI

**Christine FABRE (CGT Finances publiques)** suggère qu'il serait bien de recevoir un tableau ESI par ESI.

**Brigitte MASSEIN-PELOUSE (Responsable du pôle Ressources)** constate que rien n'a été demandé mais que pour les prochains CTL il sera possible de le faire en proposant des tableaux sous format calc avec tri possible.

**Robert PERRIER (Président)** fait part de la réorganisation du pôle pilotage et d'une situation correcte, la vacance d'un emploi B n'étant pas à ce stade problématique.

Il passe donc à l'ESI d'Ajaccio.

**Frédéric VESPERINI (FO DGFIP)** Explique qu'une audience a été demandée au responsable d'ESI de la part de FO pour obtenir des éclaircissements mais que celui-ci n'a pas été en mesure de répondre.

**Robert PERRIER (Président)** fait remarquer que le responsable d'ESI n'avait pas à répondre à des questions sur un sujet abordé en CTL, indique qu'il assume pleinement les décisions mais précise qu'elles ont été prises en CODIR restreint, que pour l'essentiel il y a eu consensus étant entendu qu'en dernier ressort c'est lui qui tranche.

**Frédéric VESPERINI (FO DGFIP)** souhaite évoquer les propositions une par une car l'ESI est petit et la situation de chaque agent est connue.

**Brigitte MASSEIN-PELOUSE (Responsable du pôle Ressources)** rappelle que l'exercice n'est pas nominatif mais porte sur les emplois, et invite les membres du CTL à comparer le TAGERFIP et les effectifs affectés. Elle précise qu' Ajaccio reste en surnombre y compris après les opérations de 2017.

**Robert PERRIER (Président)** souligne l'importance d'examiner les choses sous cet aspect de façon à disposer d'une image reflétant la réalité. Il rappelle que beaucoup de DDRFiP ont un nombre d'emplois vacants importants ce qui pèse sur l'exercice des missions.

**Frédéric VESPERINI (FO DGFIP)** indique que pour Ajaccio c'est la perte du service éditique qui entraîne les suppressions, transferts et redéploiement.

**Robert PERRIER (Président)** précise que le seul emploi supprimé est un emploi non qualifié. Les emplois des agents qualifiés sont maintenus mais une nouvelle mission d'ADO (Fidji-Stock) a été confiée aux personnels concernés.

**Frédéric VESPERINI (FO DGFIP)** demande ce qu'il en est pour les emplois de cadre B.

**Robert PERRIER (Président)** explique qu'un emploi non vacant de B PAU est effectivement supprimé (c'est le seul) et qu'au premier départ, l'agent ne sera pas remplacé. Ce choix résulte de l'étude réalisée par la DISI sur le calibrage des équipes CID/SIL. Il ajoute que ce surnombre grève un emploi de B PAU ailleurs sur la DiSI.

**Brigitte MASSEIN-PELOUSE (Responsable du pôle Ressources)** confirme que le surnombre se résorbera au premier départ volontaire, aucun agent n'étant contraint de partir.

**Pierre MORACCHINI (FO DGFIP)** s'interroge sur la nécessité du TAGERFIP, et se demande comment on peut évaluer une activité développement par rapport à une activité d'assistance.

**Brigitte MASSEIN-PELOUSE (Responsable du pôle ressource)** explique que le TAGERFIP est historiquement la photo de départ des ex DI et des ex CSI, et que les missions ont évolué,

**Pierre MORACCHINI (FO DGFIP)** ne comprend pas qu'on puisse supprimer un emploi B alors qu'il pourrait être transféré au développement.

**Robert PERRIER (Président)** répond que dans chaque cas les choix s'adapteront aux situations et poursuit en indiquant qu'il considère que globalement la sphère CID/SIL est en sureffectif. Il appartiendra au responsable de l' ESI de gérer les effectifs à savoir s'il prélève des agents du CID/SIL pour les basculer en développement ou s'il préfère garder le surnombre.

**Pierre MORACCHINI (FO DGFIP)** conclut que la cible est donc un poste B, peu importe le métier et que par conséquent le TAGERFIP n'est pas utile.

**Vincent SUBERVILLE (Adjoint du directeur)** reprend en expliquant que le TAGERFIP est le reflet des emplois et sert à gérer les mouvements.

**Robert PERRIER (Président)** confirme qu'un travail de réflexion est en cours concernant le calibrage global des CID.

Pour la direction il est préférable que la suppression soit effective au niveau CID/SIL mais la décision revient au responsable de l'ESI.

**Pierre MORACCHINI (FO DGFIP)** souligne une erreur dans les documents où il est noté cadre C programmeurs

**Robert PERRIER (Président)** confirme que c'est bien une erreur puisqu'il n'existe pas de cadre C programmeur.

**Frédéric VESPERINI (FO DGFIP)** demande ce qu'il en est concernant les redéploiements.

**Robert PERRIER (Président)** présente deux cas de transfert sur Nice.

**Brigitte MASSEIN-PELOUSE (Responsable du pôle ressource)** précise que l'emploi programmeur n'est plus occupé depuis plusieurs années et qu'il est aujourd'hui officiellement vacant.

**Frédéric VESPERINI (FO DGFIP)** demande comment il est qualifié en terme RH et

**Pierre MORACCHINI (FO DGFIP)** dans quelle situation administrative se trouve l'agent.

**Brigitte MASSEIN-PELOUSE (Responsable du pôle Ressources)** répond que l'agent est placé dans une position administrative qui fait qu'il n'est plus dans les effectifs de la DISI.

**Robert PERRIER (Président)** ajoute que cet agent ne travaille pas depuis un certain temps et qu'il est donc logique de transférer cet emploi sur Nice ce qui permet d'étoffer cet ESI et sa mission de développement.

**Frédéric VESPERINI (FO DGFIP)** n'est pas d'accord et pense que cela coûte un poste de programmeur.

**Robert PERRIER (Président)** déclare que s'il y avait un besoin, le poste aurait été maintenu, et qu'il s'agit du rôle d'un Directeur de répartir les postes en fonction des besoins.

Il dit assumer la décision de supprimer un poste d'adjoint sur l'ESI d' Ajaccio mais précise que le cas n'est pas spécifique à Ajaccio, puisqu'on le retrouve à Saint-Denis de la Réunion ainsi qu'à Fort de France.

**Pierre MORACCHINI (FO DGFIP)** trouve que cela ferme des portes pour les promotions internes sur place alors qu'il en existe par ailleurs dans d'autres DiSI.

**Robert PERRIER (Président)** confirme que c'est une des conséquences mais ajoute que les règles ont changé et que les promus doivent participer au mouvement d'IDIV sans garantie de rester sur place.

Il explique que lors de la création des DiSI les situations étaient différentes d'un ESI à l'autre. Le choix a été fait d'harmoniser, d'équilibrer progressivement, en gérant au gré des départs. L'échange entre DiSI et le choix de rester dans la sphère informatique sont favorisés, la cartographie des cadres est en cours de révision et les promotions internes restent possibles, mais dans le cadre de fiches de postes de façon à recruter le profil attendu.

**Frédéric VESPERINI (FO DGFIP)** en conclue que la direction pense que l'ESI d'Ajaccio n'as pas l'envergure pour avoir un adjoint

**Robert PERRIER (Président)** le reprend et précise qu'au vu des effectifs et des missions l'ESI d'Ajaccio n'as plus besoin d'un adjoint. Il souligne que c'est plus ou moins la même situation pour la Réunion (26 agents) et la Martinique (une vingtaine).

**Pierre MORACCHINI (FO DGFIP)** informe du caractère spécifique de la Corse et demande s'il y aura une équipe de direction sur Ajaccio.

**Robert PERRIER (Président)** fait savoir que la situation des DOM l'est tout autant et confirme la présence d'une équipe de cadres composée des responsables de services, le seul impact concernera les CODIR où seul sera présent le responsable de l'ESI.

**Pierre MORACCHINI (FO DGFIP)** s'étonne qu'il ne puisse y avoir qu'un seul représentant lors des CODIR, c'est un risque qui n'est pas présent sur les autres ESI.

**Robert PERRIER (Président)** fait remarquer que cela ne doit pas poser de problème et qu'il fait confiance à notre organisation pour faire circuler toute l'information utile en cas d'absence du responsable,

**Robert PERRIER (Président)** aborde aussi les opérations sur la résidence de Bastia qui fait partie de l'ESI d'Ajaccio. Il s'agit de rétablir une situation aujourd'hui atypique puisque le seul agent de la CID Bastia est un cadre A alors qu'il n'y a aucune équipe à encadrer. Il est donc proposé de remplacer l'emploi A par un emploi de B PAU, qualification requise pour les CID. Il se trouve par ailleurs que l'agent A est absent depuis plusieurs mois sans aucune visibilité sur sa date de reprise. L'opération sera réalisée par redéploiements internes à la DISI.

**Robert PERRIER (Président)** explique que le cadre B assumera les missions de la CID, et souligne l'importance de disposer de deux agents capables d'assumer les missions CID pour une stabilisation et une sécurisation. Le seul risque est de supporter un sur-effectif pendant un certain temps. Ce choix semble préférable à une situation délicate à terme.

**Frédéric VESPERINI (FO DGFIP)** rappelle la situation sur Bastia et Ajaccio avec une panne réseau et une inondation dans les locaux techniques, avec un agent en congés et l'autre en maladie.

**Robert PERRIER (Président)** confirme qu'en effet cette situation ne pouvait perdurer et qu'il préfère donc prendre le risque d'un sureffectif temporaire.

**Frédéric VESPERINI (FO DGFIP)** demande si pour le poste B PAU il y aurait déjà quelqu'un susceptible de venir.

**Brigitte MASSEIN-PELOUSE (Responsable du pôle Ressources)** confirme qu'un agent qualifié pourrait être intéressé et qu'un autre est admissible à l'oral de PAU.

**Pierre MORACCHINI (FO DGFIP)** fait part du caractère historique de la situation concernant l'implantation d'un emploi de cadre A.

**Brigitte MASSEIN-PELOUSE (Responsable du pôle Ressources)** ajoute que les situations historiques sont amenées à évoluer et prend l'exemple du Var.

A une question de **Frédéric VESPERINI (FO DGFIP)** sur la synthèse concernant Ajaccio, **Robert PERRIER (Président)** répond que quatre emplois sont supprimés ou redéployés dont un résultant de la fermeture de l'atelier éditique et de la disparition de la mission.

**Fabrice MARANDET (Solidaires Finances Publiques)** interpelle M.PERRIER sur la situation des agents du service éditique qui sont dorénavant sur Fidji Stock, il ajoute que cette situation pose problème par manque de validation des projets par la centrale, et indique que l'effectif de ce service va partir à la retraite dans un intervalle très court.

**Robert PERRIER (Président)** précise qu'il n'y a pas de départ massif dans les 2 ans.

**Fabrice MARANDET (Solidaires Finances Publiques)** indique que ces départs sont prévus dans cinq ans, il continue sur le fait qu'Ajaccio perd le service éditique, les postes du développement ne sont pas remplacés et qu'au vu des retraites l'ESI est condamné.

**Robert PERRIER (Président)** précise que les opérations évoquées ce jour ne concernent pas le développement.

**Fabrice MARANDET (Solidaires Finances Publiques)** acquiesce.

**Robert PERRIER (Président)** évoque Fidji Stock en précisant que ce sont les agentes qui ont souhaité rester sur place et que la seule mission qui peut leur être confiée compte-tenu de la qualification détenue est Fidji Stock.

**Pierre MORACCHINI (FO DGFIP)** soutient les propos de M.MARANDET en expliquant que les retraites induisent des suppressions d'emplois et par conséquent dans huit ans tout sera fini. Il se dit très inquiet pour Ajaccio car tout cela semble très négatif et rien de positif n'en ressort.

**Robert PERRIER (Président)** précise qu'avec Vincent SUBERVILLE ils seront très attentifs lors du prochain comité de suivi des ressources affectées au développement, il explique que l'ESI d'Ajaccio n'est pas le seul à se trouver dans cette situation. Une réflexion est en cours au sujet de l'activité de développement. Si malgré tout, aucune mission n'était attribuable, des décisions seraient prises, mais ce n'est pas le sujet de ce jour.

**Pierre MORACCHINI (FO DGFIP)** a l'impression d'un objectif comptable et non métier, que lorsque il y a un départ à la retraite le poste est supprimé.

**Robert PERRIER (Président)** confirme que tous les départs en retraite ne sont pas remplacés.

**Pierre MORACCHINI (FO DGFIP)** reviens sur l'année dernière et l'affectation d'un A en surnombre.

**Brigitte MASSEIN-PELOUSE (Responsable du pôle Ressources)** précise qu'il s'agissait d'une erreur au niveau du projet de mouvement.

**Pierre MORACCHINI (FO DGFIP)** estime qu'il faut s'adapter aux agents qui en sont déjà à leur 4<sup>e</sup> langage.

**Robert PERRIER (Président)** comprend la situation et ajoute qu'il veille à ce que les départs ne pèsent pas sur les missions et cherche à fournir de l'activité.

**Pierre MORACCHINI (FO DGFIP)** ne trouve pas normal que l'on ne trouve pas de travail pour Ajaccio, alors que la DiSI en trouve en transférant des missions de Nice sur Ajaccio.

**Robert PERRIER (Président)** indique qu'il y a un sujet important sur les traitements LIL/ ALIC et que tous les ESI développement ont des soucis avec ces sujets. Il propose ensuite de passer aux ESI de Marseille.



**Brigitte MASSEIN-PELOUSE (Responsable du pôle Ressources)** explique que pour l'ESI Marseille Prado il s'agit de la suppression d'un emploi de dactylo-codeur qui n'as plus vocation à être pourvu et que les emplois de C PAU vacants résultent de transformations en B PAU. S'agissant de l'opération entre un IDIV et un A, il s'agit d'une régularisation, la « photo de départ » ne collant pas à la réalité.

**Brigitte MASSEIN-PELOUSE (Responsable du pôle Ressources)** La transformation d'un emploi de B programmeur en B PSE permet de régulariser la situation d'un agent ayant obtenu la qualification et le transfert d'un emploi de A PSE de Marseille Saint-Loup à Marseille Prado met en adéquation les emplois et les effectifs.

**Robert PERRIER (Président)** apporte une précision concernant la transformation d'un emploi d'agent de traitement en PAU ce qui permet d'espérer une arrivée sur la CID 84 au titre du prochain mouvement.

**En l'absence de questions, Robert PERRIER (Président)** propose de passer à l'ESI Marseille Saint-Loup.

**Brigitte MASSEIN-PELOUSE (Responsable du pôle Ressources)** explique que le transfert du SIL de Marseille Saint-Loup à Marseille Prado intègre l'emploi de B PAU de l'encadrant qui n'est pas affecté nationalement sur la structure.

**Robert PERRIER (Président)** ajoute que le SIL est transféré dès 2017 et sans attendre la création de l'ESI unique de façon à confier la totalité de la gestion administrative au RRA qui pilote l'équipe et évalue les agents depuis maintenant deux ans.

**Christine FABRE (CGT Finances publiques)** demande si c'est bien cinq postes en moins sur Marseille Saint-Loup.

**Brigitte MASSEIN-PELOUSE (Responsable du pôle ressource)** confirme qu'il s'agit de cinq postes vacants.

**Frédéric VESPERINI (FO DGFIP)** demande pourquoi le B prog d' Ajaccio n'as pas été mis sur Bastia à la place d'un B prog de Marseille.

**Brigitte MASSEIN-PELOUSE (Responsable du pôle ressource)** explique que cela aurait pu être possible, mais ça n'aurait rien changé et constate que celui de Bastia est transféré à Nice et ajoute qu'il aurait fallu le transférer de Marseille à Nice.

**Robert PERRIER (Président)** propose d'évoquer la situation de Montpellier.

**Brigitte MASSEIN-PELOUSE (Responsable du pôle Ressources)** fait état de trois suppressions correspondant à des emplois d'agent de traitement et de dactylo-codeurs devenus vacants. Elle rappelle la transformation d'un Idiv en 2016 ce qui a permis la création d'un emploi A SIL et un emploi A CID, ce qui renforce l'équipe Assistance de Montpellier.

**Robert PERRIER (Président)** ajoute que ces opérations ont permis de rééquilibrer les emplois de A et A+'

**Fabrice MARANDET (Solidaires Finances Publiques)** répond par l'affirmative et fait part d'une mécanique de transfert cohérente mais regrette ce qu'il qualifie d'aberration, où, lorsque l'exploitation de l'ESI de Montpellier a fermé, les programmeurs se sont retrouvés à faire de l'assistance et donc des compétences sous utilisés.

**Robert PERRIER (Président)** explique que quand c'est possible, des emplois correspondants aux qualifications détenues par les agents sont proposées, mais qu'au cas particulier le choix de la résidence a conduit à rejoindre le plateau Toscane. Pour rester dans l'informatique pur il faudrait quitter Montpellier qui est aujourd'hui un ESI d'assistance.

**Brigitte MASSEIN-PELOUSE (Responsable du pôle Ressources)** passe à Nice en rappelant que l'ESI a

été renforcé en emploi depuis plusieurs années au titre de la mission développement.  
À noter qu'il y a bien un C au SIL, mais il n'est pas affecté sur cet emploi, car il n'est pas qualifié.

**Robert PERRIER (Président)** fait état de quatre vacances à la CID du Var, avec l'espoir d'une ou deux arrivées.

Il explique que pour conserver tous les grades, un emploi de l'ESI de Nice a été transféré dans le Var.

**Brigitte MASSEIN-PELOUSE (Responsable du pôle Ressources)** explique qu'un agent C qualifié PAU affecté à la DDFiP 83 devrait demander la structure et que deux agents sont également admissibles. Il est donc possible d'espérer qu'au moins une partie des emplois vacants soit pourvue.

**Fabrice MARANDET (Solidaires Finances Publiques)** remarque que le développement sur Nice connaît plus d'ampleur et suppose que la mission apporte pleine satisfaction à la centrale.

**Robert PERRIER (Président)** confirme la satisfaction de la centrale, ajoute que tout à bien été accompagné, que le service monte en compétences. Il ajoute qu'il faut consolider le service pour faire face aux pics d'activité, mais ce n'est pas toute l'année d'où l'adjonction du projet SIRIUS REC 5 Java/Lombok).

**Pierre MORACCHINI (FO DGFIP)** demande si les agents utilisaient Java dans le cadre de la TH.

**Robert PERRIER (Président)** répond par la négative et ajoute que les agents se sont portés volontaires. La Réunion est également partante pour travailler avec Nice sur Java.

**Brigitte MASSEIN-PELOUSE (Responsable du pôle Ressources)** rappelle qu'à l'origine Nice est un ESI d'exploitation.

**Robert PERRIER (Président)** rappelle que les agents ont été volontaires pour s'investir dans ce nouveau langage.

**Pierre MORACCHINI (FO DGFIP)** craint pour Ajaccio une rupture due aux écarts d'âge et donc de techniques de langages des agents, et soulève le problème de propositions d'emplois sur des techniques que n'ont pas les agents. Il a du mal à s'imaginer demander aux agents de son service de reprendre le langage Cobol.

**Robert PERRIER (Président)** comprend la difficulté et remarque le vieillissement marqué de la DGFIP ainsi que la moyenne d'âge plus élevée des agents de la DiSI Sud-Est.

**Robert PERRIER (Président)** va réfléchir au moyen de donner prochainement des documents plus lisibles et propose de passer au vote.

**4 votants**

**pour 0            contre 4**

**Robert PERRIER (Président)** indique que compte tenu du vote contre unanime, un nouveau CTL sera donc convoqué début janvier 2017.

**Dominique NAVALLON (CGT Finances Publiques)** fait savoir que début janvier n'est pas idéal.

**Robert PERRIER (Président)** indique qu'il n'y a pas le choix au vu de la réglementation.

**Brigitte MASSEIN-PELOUSE (Responsable du pôle Ressources)** ajoute que le délai minimum de huit jours conduirait à convoquer un CTL pendant les vacances scolaires.

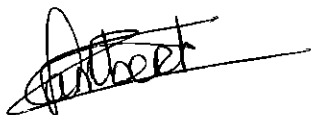
**Frédéric VESPERINI (FO DGFIP)** explique que les représentants des personnels sont venus pour présenter leur liminaire commune et que tout soit un peu plus clair en termes d'emplois mais qu'ils ne souhaitent pas poursuivre avec les autres points de l'ordre du jour.

**Robert PERRIER (Président)** est satisfait que ce CTL n'ait pas été boycotté pour la partie consacrée aux emplois.

Les représentants du personnel souhaitant à l'unanimité boycotter les autres points de l'ordre du jour, **Robert PERRIER (Président)** remercie l'assistance et clôture la séance à 11h08.

Le Président,  
**Robert PERRIER**

La Secrétaire,  
Mélania LAMBERT



Le Secrétaire-Adjoint,  
Pierre MORACCHINI  
(FO DGFIP)

